

LE FAIT DU JOUR

4

Quatre unités maritimes étaient engagées sur l'opération de contrôles de samedi : le patrouilleur La Violette de la gendarmerie maritime, la brigade nautique de la gendarmerie de Pointe-à-Pitre, le Parc national de Guadeloupe et l'Unité littorale des affaires maritimes de la direction de la mer (Ulam).

2

Deux numéros en cas d'urgence : 196 sur son téléphone ou le canal 16, si le navire possède une station radio VHF.

La mer n'est pas une cour de récréation

Vaste opération de contrôles en mer, samedi. Objectif : sensibiliser les usagers au partage des eaux et sanctionner les comportements fautifs.

La gendarmerie maritime, la Direction de la mer, le Parc national... Samedi, la plupart des moyens nautiques de l'État en Guadeloupe ont pris la mer dans le cadre d'une vaste opération coordonnée de contrôle organisée sous l'autorité de l'Action interministérielle de l'État en mer (AIEM). Objectif : sensibiliser et sanctionner au besoin.

Alors qu'un groupe de jet ski traverse le port à une vitesse bien supérieure à celle autorisée, le directeur de cabinet du préfet, Loïc Grosse, supervise cette opération. « Nous sommes confrontés à une augmentation des accidents en mer. Elle est essentiellement liée à une fréquentation en hausse, qui doit conduire chacun à un respect scrupuleux du partage des eaux. » Le contrôle intervient à l'orée des vacances de Pâques, qui vont entraîner un pic de fréquen-

tation, et dans un contexte accidentogène : « Depuis début 2018, nous avons cinq personnes mortes ou disparues en mer et un bateau échoué. » Pas question, donc, d'avoir le moindre état d'âme : les petites infractions feront l'objet d'un simple rappel, mais les infractions majeures, notamment celles qui mettent en danger la vie d'autrui, seront lourdement sanctionnées. Avec suspension du permis à la clé.

PLUS D'UNE INTERVENTION DE SECOURS PAR JOUR

Chaque année emporte son lot de fortunes de mer. « En 2017, il y a eu 382 interventions de secours dans les eaux proches de la Guadeloupe, rappelle Renaud Cras, chef du service de l'Action interministérielle de l'État en mer. Et ce bilan ne comptabilise pas les interventions effectuées par les pompiers dans la zone des 300 mètres,

dont le nombre est loin d'être négligeable. »

Ce bilan pourrait être largement revu à la baisse, si chaque usager respectait les consignes de sécurité – notamment en s'équipant du matériel obligatoire – et si chacun faisait preuve de bon sens. « Le bon sens ? Avant de réparer une panne, il faut s'éloigner de tout danger potentiel. Nous avons eu récemment le cas d'un pilote de jet ski, qui circulait en groupe, qui est tombé en panne à proximité de la caye. Au lieu de se faire remorquer un peu plus au large, il s'est entêté à réparer immédiatement. Les vagues ont dressé le jet sur le récif... »

M.A. et V.D.

Samedi, l'opération a rassemblé des agents de la gendarmerie maritime, du Parc national et de la Direction de la mer. (Photo d'archives Simax communication)



Onze PV dressés

Le contrôle a été opéré de la rivière Salée à la zone portuaire du Grand port maritime, de Sainte-Anne à l'Îlet du Gosier, aux Saintes, ainsi que sur le Grand Cul-de-sac marin. 72 contrôles ont été effectués, qui ont donné lieu à 11 PV pour défaut de matériel de sécurité. Les contrevenants doivent désormais justifier de la régularisation de leur matériel. Un procès-verbal pour vitesse excessive dans la zone des 300 m a été dressé avec convocation à la commission de retrait du permis de plaisance. Pour rappel, dans la bande des 300 m, à partir du rivage, la navigation de tous les navires et engins à moteur est strictement limitée à une vitesse de 5 nœuds (environ 9 km/h). À noter que sur la Rivière Salée la vitesse est aussi limitée à 5 nœuds.

Amendes et condamnations

En cas de non-respect de la réglementation, le pilote est passible d'amendes (allant de 1500 à 30 000 euros) ou/et de condamnations (d'un mois à deux ans de prison) selon les cas.

Six points essentiels

MÉTÉO. Avant toute sortie en mer, vérifiez le matériel de sécurité, le carburant et la météo. Appeler le répondant de Météo France (08 92 65 08 08).

POIDS. Ne pas surcharger le bateau. Le poids maximum des personnes et du matériel est indiqué sur la plaque signalétique. Un bateau trop chargé peut chavirer.

SECS. Il faut être capable d'identifier les dangers comme les secs ou hauts fonds (la carte marine fait partie du matériel obligatoire). Bien étudier son plan de navigation.

PERMIS OBLIGATOIRE. Avant, à partir du moment où quelqu'un a le permis à bord, tout le monde pouvait piloter le bateau. Mais la réforme est passée par là et désormais, celui qui conduit doit avoir le permis.

Le permis côtier permet de naviguer, au maximum, à 6 milles d'un abri.

ÉQUIPEMENTS DE BASE. Jusqu'à 2 milles d'un abri, il faut être équipé de brassières (une par personne embarquée) ou d'une combinaison portée, d'un moyen de repérage lumineux, d'un coupe-circuit (en cas d'éjection du pilote), d'un extincteur, d'un dispositif de remorquage (bout) et d'assèchement automatique (sauf navire auto-vidéur) et d'une ligne de mouillage (ancres, etc.).

INFORMER. Éviter de sortir seul, au minimum informer un proche de ses intentions. Ne pas présumer de ses capacités techniques et physiques.



PRIX FLASH PUNTA CANA JUILLET-AOÛT

« Vol direct AIRFRANCE » + TRANSFERT Aéroport-Hôtel + 7 NUITS ALL INCLUSIVE »

Vol + 7 nuits hôtel 4*nl « TROPICAL PRINCESS » à partir de	799€*
Vol + 7 nuits hôtel 5*nl « GRAND BAHIA TURQUESA » à partir de	839€*
Vol + 7 nuits hôtel & Parc Aquatique « MEMORIES SPLASH » à partir de	939€*
Enfant de moins de 12 ans à partir de 449€**	

*Prix par pers, à partir de, exemple de départ du 8/07/2018; hébergement en chambre triple nl (normes locales), carte de séjour 10\$ à payer sur place. Vol direct tous les dimanches du 8 juillet au 18 août 18. ** Offre valable dans certains hôtels pour enfants de moins de 12 ans partageant la chambre de 2 adultes. IM97110035 & IM97110036.


www.penchard-voyages.fr - 0590 811 800